

Séance ordinaire du 18 janvier 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-huit janvier deux mille vingt-deux à neuf heures dix-huit, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-00-05

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 janvier 2022.

CE-2022-00-06

Approbation du procès-verbal des séances des 13, 14 et 21 décembre 2021 et du 11 janvier 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 13 et 14 décembre 2021 et des séances extraordinaires tenues les 21 décembre 2021 et 11 janvier 2022.

CE-2022-00-07

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relativement à un dossier d'évaluation foncière et de fiscalité municipale pour la raffinerie Ultramar / Énergie Valero.

CE-2022-00-08

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier le mandat confié à Tremblay Bois Mignault Lemay relativement à un dossier de contestation réglementaire qui opposait la Ville à la Société québécoise des infrastructures.

CE-2022-00-09

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2022-004](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-00-10

Demande de permission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'attribuer un contrat de gré à gré avec la Ressourcerie de Lévis pour la gestion de certaines matières résiduelles et conclusion de ce contrat

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la Direction de l'environnement à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la permission d'attribuer à la Ressourcerie de Lévis un contrat de service de gré à gré, sans demander de soumissions, d'une durée de cinq ans, relatif à la gestion de certaines matières résiduelles collectées sur le territoire de la ville;
 - sous réserve de l'obtention de cette permission de ce ministère, de conclure ce contrat de service à intervenir avec la Ressourcerie de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
-

CE-2022-00-11

Entente relative à l'Accord de participation au programme d'évaluation de la résilience régionale à intervenir avec Sa Majesté la Reine du chef du

Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2021-002](#)

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, il est résolu de demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'entente relative à l'*Accord de participation au programme d'évaluation de la résilience régionale* à intervenir avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-TE-2021-002.

Sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec nécessaire à cette fin, il est également résolu de conclure cette entente et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-12

Modification de la résolution CV-2019-05-99 « Ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels d'un corps de police à intervenir avec le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon »

[Document d'aide à la décision POL-911-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2019-05-99 par :

- le remplacement, au premier alinéa, des mots « les ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et » par les mots « l'entente relative » ;
- le remplacement, au premier alinéa, des mots « telles qu'elles sont annexées » par les mots « telle qu'elle est annexée » ;
- le remplacement, au premier alinéa, du numéro « POL-911-2019-003 » par le numéro « POL-911-2021-003 » ;
- le remplacement, au deuxième alinéa, des mots « de ces ententes » par les mots « des ententes relatives à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1) et à la répartition des appels d'un corps de police, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision POL-911-2021-003 » ;
- l'ajout, au troisième alinéa, après les mots « l'approbation », des mots « et du décret nécessaires » ;
- le remplacement, au troisième alinéa, des mots « cette fiche de prise de décision, » par les mots « la fiche de prise de décision POL-911-2021-003 ».

CE-2022-00-13

Recommandations du comité des mesures différentes relatives au bâtiment situé au 61, rue de la Bastille (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INC-2022-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier les recommandations du comité des mesures différentes relatives au bâtiment situé au 61, rue de la Bastille (secteur Lévis).

CE-2022-00-14**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-001](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-00-15**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-002, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2022-00-16

Entente d'occupation des lieux à intervenir avec Diffusion avant-scène dans le cadre de la demande de subvention du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'occupation des lieux à intervenir avec Diffusion avant-scène dans le cadre de la demande de subvention du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2022-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-17**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-035](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-035, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ L'adoberge Chaudière-Appalaches	9 180 \$
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	14 201 \$
➤ Centre de pédiatrie sociale de Lévis	6 394 \$
➤ Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon	576 \$
➤ Le club de l'âge d'or de Saint-Romuald d'Etchemin	7 452 \$
➤ Club de l'amitié de Charny	3 069 \$
➤ Le club du nouvel âge de St-Nicolas inc.	2 210 \$
➤ Club FADOQ Christ-Roi Lévis inc.	576 \$
➤ Club FADOQ Pintendre	553 \$
➤ Les optimistes de Bernières-St-Rédempteur, Québec	1 095 \$
➤ Club optimiste Lévis St-Jean	2 741 \$

➤ Club optimiste de Saint-Nicolas inc.	549 \$
➤ Le comité des loisirs de la P'tite école inc.	4 705 \$
➤ Le comptoir d'aide le fouillis inc.	1 216 \$
➤ Le filon	8 839 \$
➤ Le groupe Déziel inc.	10 650 \$
➤ Groupe scout de Charny (district Rive-Sud/Beauce) inc.	3 168 \$
➤ Groupe scout de Saint-Étienne (district Rive-Sud/Beauce) inc.	9 031 \$
➤ Groupe scout de Saint-Jean Chrysostome (district Rive-Sud/Beauce) inc.	5 945 \$
➤ 133 ^e Groupe scout Chaudière-Ouest inc.	3 707 \$
➤ Laura Lémervel	8 000 \$
➤ Magasin général Rive-Sud société Saint-Vincent-de-Paul	2 210 \$
➤ Maison de la famille Rive-Sud	12 465 \$
➤ Ressources-naissances	9 180 \$
➤ La section Lévis-Rive-Sud de L'A.Q.D.R.	2 200 \$
➤ Service d'entraide Bernières-St-Nicolas inc.	6 906 \$
➤ Service d'entraide de Breakeyville	9 124 \$
➤ Service d'entraide de Pintendre	9 671 \$
➤ Service d'entraide St-Étienne	4 575 \$
➤ Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	9 608 \$
➤ Service d'entraide de St-Rédempteur inc.	4 823 \$
➤ Le tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles	9 180 \$

CE-2022-00-18

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-036, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	177 110 \$
➤ Amalgame MDJ Ouest	72 722 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	216 063 \$
➤ Centre d'information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches	28 500 \$
➤ Comptoir Le grenier	26 729 \$
➤ Convergence action bénévole	20 414 \$
➤ Maison de la famille Chutes Chaudière	23 671 \$
➤ La maison des aînés de Lévis inc.	66 348 \$
➤ La maison des jeunes l'Azymut Est*Ouest	43 596 \$
➤ La maison des jeunes de Charny inc.	33 010 \$
➤ La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	26 646 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean Chrysostome inc.	53 067 \$
➤ Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	34 009 \$
➤ La ruche de St-Romuald inc.	18 631 \$
➤ Le Service d'entraide de Charny inc.	15 825 \$
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	19 778 \$

CE-2022-00-19

Protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente relatif à la vente d'espaces publicitaires à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-20

Protocole d'entente relatif aux opérations à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente relatif aux opérations à l'Aréna André-Lacroix à intervenir avec le Club de hockey junior AA de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2022-00-21

Protocole d'entente relatif à l'opération du Club de hockey de St-Romuald inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2022-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente relatif à l'opération du Club de hockey de St-Romuald inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2022-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers reprend son siège.

CE-2022-00-22

Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, du Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et du Règlement décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et décret concernant la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision FIN-2022-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 17 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-001. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 17 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 20 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 20 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques;
- de choisir et décréter que la procédure référendaire à l'égard de ces trois règlements (tenue d'un registre) est remplacée par la transmission de demandes écrites à la Ville, conformément et suivant le choix prévu à l'*Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 16 juillet 2021, laquelle procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours, est annoncée au préalable par un avis public à cet effet et doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2022-00-23

Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et du Règlement décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-2022-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour chacun des règlements d'emprunt;

- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2022-002. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;
- d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2022-00-24

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 29 septembre 2021

[Document d'aide à la décision FIN-2022-003](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 29 septembre 2021, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-00-25

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021

[Document d'aide à la décision FIN-2022-004](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021, est déposée, à titre d'information.

CE-2022-00-26

Dépôt de la liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021 et de la liste des crédits budgétaires additionnels pour la même période

[Document d'aide à la décision FIN-2022-005](#)

La liste des virements de fonds traités entre le 1^{er} septembre et le

30 novembre 2021 et la liste des crédits budgétaires additionnels pour la même période, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-00-27

Demande de majoration de l'entente triennale dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* pour la mise à jour de l'inventaire patrimonial

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-040](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de déposer au ministère de la Culture et des Communications du Québec une demande de majoration d'un montant de 55 000 \$ à l'entente triennale 2021-2023 dans le cadre du volet 1a du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* afin d'y inclure la mise à jour de l'inventaire patrimonial pour les bâtiments de grande valeur patrimoniale, ce montant s'ajoute à la somme de 90 000 \$ toujours disponible pour la Ville dans le cadre de ce programme représentant une participation financière totale de 145 000 \$ pour ce ministère, soit 72 500 \$ pour l'année 2022 et 72 500 \$ pour l'année 2023;
- de décréter que cette participation se traduira par une contribution financière supplémentaire de la Ville de 97 000 \$ au Volet 1a de ce programme, soit 48 500 \$ pour l'année 2022 et 48 500 \$ pour l'année 2023;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer la convention à intervenir avec ce ministère, pour une durée de trois ans, pour les années 2021 à 2023, et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-00-28

Renouvellement du mandat d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le mandat de madame Hélène Jomphe au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentante de la Ville, pour une durée de trois ans.

CE-2022-00-29

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I0442, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-137](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-137. Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone I0442 à même une partie des zones industrielles I0438, I0439 et I0441.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054 daté du 16 juillet 2021*.

CE-2022-00-30

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de la superficie maximale de plancher pour les usages des groupes C3 et C8 dans la zone I2694, rue des Cordiers, secteur Lévis) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-001. Ce règlement a pour objet de supprimer la superficie maximale de plancher pour les groupes d'usages C3 commerce au détail et de gros et service para-industriel et C8 service d'entreposage intérieur dans la zone I2694.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2021-054 daté du 16 juillet 2021*.

CE-2022-00-31

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2020-01-78.

CE-2022-00-32

Vente d'une partie du lot 2 159 037 du cadastre du Québec à Développement Boucher Bhérer inc. (terrain situé sur la rue Perreault, secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-001](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Développement Boucher Bhérer inc. d'une partie du lot 2 159 037 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à

la fiche de prise de décision DEV-2022-001, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'offrant, d'affecter un montant de 52 506,35 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que la partie de ce lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

CE-2022-00-33

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou employé au 31 octobre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-198](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 octobre 2021, est déposé, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois d'août 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois de septembre 2021;
 - ✓ liste des approbations par un fonctionnaire, une employée ou un employé pour le mois d'octobre 2021;
- listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses, sous la forme de trois fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire, une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 30 juillet au 31 octobre 2021 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du 30 juillet au 31 août 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois de septembre 2021;
 - ✓ approbation des dépenses par une détentrice ou un détenteur de cartes d'achat pour la période du mois d'octobre 2021.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-00-34

Option de renouvellement du contrat pour l'exploitation et l'entretien des systèmes de jets d'eau du quai Paquet

[Document d'aide à la décision APP-2021-221](#)

Il est résolu d'exercer rétroactivement la deuxième option de renouvellement d'une année prévue au contrat pour l'exploitation et l'entretien des systèmes de jets d'eau du quai Paquet (appel d'offres 2018-55-36), pour une dépense estimée à 110 110,70 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-00-35

Modification du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-2022-002](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) (appel d'offres 2017-50-111), attribué par la résolution CV-2017-09-22, au montant de 376 774,64 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-002.

CE-2022-00-36

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux sur trois postes de pompage situés sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision APP-2022-003](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux sur trois postes de pompage situés sur le territoire de la ville (appel d'offres 2021-55-26), attribué par la résolution CE-2021-05-09, au montant de 8 720 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-003.

CE-2022-00-37

Modification du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision APP-2022-004](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Pintendre) (appel d'offres 2017-50-85), attribué par la résolution CV-2017-08-77, au montant de 341 300,39 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-004.

CE-2022-00-38

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'habits de protection utilisés par la Direction du service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision APP-2022-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'habits de protection utilisés par la Direction du service de la sécurité incendie (appel d'offres 2021-55-52), à Aréo-feu ltée, pour une dépense estimée à 389 395 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-00-39

Modification de la résolution CV-2021-07-84 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égouts »

[Document d'aide à la décision APP-2022-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2021-07-84 « Attribution de contrats pour la fourniture et la livraison de pièces et d'accessoires d'aqueduc et d'égouts » par le remplacement :

- au deuxième paragraphe du premier alinéa, du montant « 2 707 240,56 \$ » par le montant « 2 708 240,56 \$ »;
- au troisième paragraphe du premier alinéa, du montant « 245 235,13 \$ » par le montant « 245 572,85 \$ ».

CE-2022-00-40

Nomination d'un directeur général adjoint - services de proximité par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-004-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Luc De la Durantaye au poste de directeur général adjoint - services de proximité par intérim, à compter du 25 janvier 2022, en sus de ses fonctions actuelles, et d'autoriser le versement de la prime pour responsabilités supplémentaires de 15 % durant la durée de l'intérim.

CE-2022-00-41

Modification du contrat relatif à la fourniture de services de liens téléphoniques (à la suite du regroupement d'achats avec Collecto)

[Document d'aide à la décision APP-2022-015](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture de services de liens téléphoniques (à la suite du regroupement d'achats avec Collecto) (appel d'offres 2017-15-75), attribué par la résolution CV-2013-05-15, au montant de 114 329,20 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-015.

CE-2022-00-42

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 37.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
